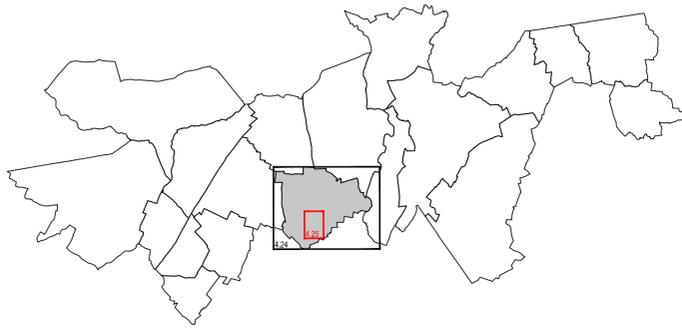


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Girolles
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Arrêté le 12 mars 2020
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

 **ecmo** Ecmo sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Légende :

-  Limite des zones
-  Espace boisé classé à conserver
-  Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
-  Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
-  Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
-  Limite administrative

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

-  Bâti/ouvrage remarquable
-  Bâtiment
-  Élément architectural
-  Puits

Patrimoine naturel :

-  Haie
-  Etendue d'eau

Emplacement réservé		
	Objet	Bénéficiaire
	Station d'épuration	Commune
	Accès	Commune

